

DOMAINE « CULTURE – PATRIMOINE »

**FICHE : AIDE A L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES
ET/OU MEDIATHEQUES**

OBJET

Participer à l'informatisation des bibliothèques pour les communes de moins de 15 000 habitants ou les intercommunalités (E.P.C.I.) relevant du réseau du Service Livre et Lecture : matériel informatique et logiciel de gestion.

OUVRAGES OU OPERATIONS SUBVENTIONNABLES

- Matériel informatique dédié à l'informatisation des tâches de gestion,
- Logiciel spécifique de gestion (liste fournie à la demande par le S.L.L)

Les frais de câblage, de maintenance et de formation ne sont pas pris en charge.

BENEFICIAIRES

Communes et/ou EPCI répondant aux conditions d'adhésion au réseau départemental (cf. Dispositif départemental en faveur du livre et de la lecture - mars 2018)

MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Conformité avec les normes bibliothéconomiques en vigueur,
- Respect des spécifications techniques
- **Les projets présentés devront être pensés à l'échelle d'un réseau de bibliothèques**

Communes < 5 000 habitants : au minimum 35%

Communes entre 5 000 et 15 000 habitants : au minimum 25%

Ces taux peuvent en effet être majorés en fonction de :

- la surface « normative » de la bibliothèque (0,07 m² et au moins 100 m²) : + 10%
- la présence d'un salarié « professionnel » : + 10%

Les frais de câblage, de maintenance, ainsi que les coûts de formation ne sont pas pris en charge mais le Département veillera à ce que la formation au progiciel soit bien prise en compte par les communes et/ou E.P.C.I.

Les demandes (actualisation matériel et/ou logiciel) sont renouvelables au bout de 5 ans.

DOMAINE « CULTURE – PATRIMOINE »


**AIDE A L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES
ET/OU MEDIATHEQUES**

DOSSIER A PRODUIRE

- 1/ Demande officielle au Président du Conseil départemental
- 2/ Proposition technique et financière des soumissionnaires portant sur le matériel et le logiciel retenu
- 3/ Délibération du Conseil municipal ou communautaire, mentionnant le système retenu et s'engageant sur le plan de financement de l'opération en faisant apparaître l'ensemble des bailleurs de fonds éventuellement sollicités (Etat, Région etc.)

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction de l'Insertion, de l'Emploi, des Sports et de la Citoyenneté
Service Livre et Lecture

 04 90 83 49 95